



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

2023 10 05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20
Date de la convocation		
12/10/2023		
Date d'affichage		
12/10/2023		
Objet de la délibération		
Finances : délibération modificative du budget communal section fonctionnement		

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN
Fanny GROSGURIN donnant pouvoir à Violette SEGARD
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Lylian CALVAT,

Absents :

Antoinette LE BRAS
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM

Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance

Délibération : délibération modificative N°2 du budget communal – section fonctionnement

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 23/03/23 approuvant le budget primitif et les budgets annexes,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 octobre 2023,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits au budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et les recettes, ainsi que les mouvements d'ordres suivantes :

BUDGET COMMUNAL 2023 - FONCTIONNEMENT - MODIFICATION N°2

COMPTE	DESIGNATION	BUDGET VOTE	BUDGET MODIFIE	ECART
DEPENSES - CHAPITRE 011				
60621	COMBUSTIBLES	108000	69700	-38300
60622	CARBURANTS	20000	10000	-10000
60633	FOURNITURES VOIRIE	2000	3000	1000
6068	FOURNITURES NON STOCKEES	1000	5000	4000
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5000	10000	5000
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	6000	10000	4000
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	10000	16000	6000
623	RELATIONS PUBLIQUES	50000	75000	25000
6281	CONCOURS DIVERS	4000	4200	200
6282	FRAIS GARDIENNAGE		2000	2000
6283	FRAIS DE NETTOYAGE LOCAUX	10000	16000	6000
RECETTES - CHAPITRE 74				
74718	PARTICIPATIONS ETAT	50730	55630	4900

SOLDE BALANCE MODIFICATIVE	0
----------------------------	---

DEPENSES - CHAPITRE 012				
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	20000	34000	14000
6411	PERSONNEL TITULAIRE	304050	326000	21950
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	300784	350784	50000
64168	AUTRES EMPLOIS AIDES	10800	0	-10800
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	0	10800	10800
645	CHARGES SOCIALES	289448	325423	35975
DEPENSES - CHAPITRE 66				
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	206126,33	210000	3873,67
RECETTES - CHAPITRE 74				
74718	PARTICIPATIONS ETAT	55630	181428,67	125798,67

SOLDE BALANCE MODIFICATIVE	0
----------------------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 20 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- D'APPROUVER la modification n°2 du budget communal section fonctionnement
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.
-

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE DE BESANÇON

Fait à Saône, le 18/10/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'M. MAIRE DE SAÔNE' and 'SAÔNE' and features a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20231018-20231005-DE